CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL N° 8 – ANNEE 2015
des délibérations du Conseil Municipal

Séance *: 22 octobre 2015 à 20h*

Sous la présidence de *: Monsieur Hubert HOFFMANN, Maire*

Convocation des Conseillers Municipaux *: 16 octobre 2015*

Affichage *:* 30 OCT. 2015

Membres présents :

- Anne EICHWALD, Gabriel WOLFF, Marie-Rose MUSSIG, Martine HOMMEL, Joël HOCQUEL, Chantal ICHTERTZ, Sylvie DAUL, Cécile JUNG, Jeannot GABEL, Béatrice WURTZ, Carolle SENGER, Colette DIETRICH, Florent DIETRICH, Pascal SIEFFERT, Estelle LAMBERT, Pierre SCHNEIDER, Nicolas HENG, François VAUTRIN, David GEFFRE.

Membres absents excusés avec procuration :

- *Marcel MICHEL donne procuration à Pierre SCHNEIDER*
- *Gérard SCHUSTER donne procuration à François VAUTRIN*
- *Jean-Louis WEIDIG donne procuration à Anne EICHWALD*
- *François HERTER donne procuration à Joël HOCQUEL*
- *Noémie BLAND donne procuration à David GEFFRE.*

Membre absent excusé :

- Christine MAIRE.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Informations administratives
3. Approbation du procès-verbal n° 7 du 24 septembre 2015
4. Communauté de Communes du Pays Rhénan – Droit de préemption
5. Finances
    - 5.1. Enquête "Résidence Séniors" – Demande de subvention
    - 5.2. Création d'une régie de recettes "Nouvelles Activités Périscolaires"
    - 5.3. Création d'une régie de recettes "Ecole Municipale de Musique"
    - 5.4. Nouvelles Activités Périscolaires – Subvention aux Associations intervenantes
    - 5.5. Zone de Loisirs – Vente de cartes de pêche
    - 5.6. Société de Gymnastique de Gambsheim – Emplois en milieu associatif
6. Affaires immobilières
    - 6.1. Rue des Orpailleurs / rue des Bateliers – Acceptation d'une servitude
7. Travaux
    - 7.1 Programme d'accessibilité programmée des bâtiments communaux – Approbation

8. Affaires générales – Rapports d'activités 2014
   8.1. Communauté de Communes du Pays Rhénan
   8.2. Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de La Wantzenau-Kilstett-Gambsheim
   8.3. Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Centre Ried
9. Divers

1.
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Sylvie DAUL est désignée comme secrétaire de séance.

2.
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Rencontre Rheinau-Gambsheim :
- rencontre amicale biennale avec la Municipalité de Rheinau le 17 octobre dernier
- projet de jumelage soumis à réflexion

Réunions de Commissions :
- *5 octobre 2015 : Gambsheim Animation :*
  - bilan de la saison d'été à la Zone de Loisirs, calendrier des manifestations, préparation de Noël dans la Forêt
- *7 octobre 2015 : Commission de Révision de la Liste Electorale*
  – en 2016, réflexion pour un quatrième bureau de vote
- *13 octobre 2015 : Commission Education/Enfance Jeunesse et Commission Jeunes :*
  - bilan de rentrée et prévisions des animations jeunesse pour 2016
- *13 octobre 2015 : Commission Aînés :*
  - préparation de la Fête d'Hiver
- *20 octobre 2015 : Commission Communication :*
  - préparation de l'Info G

3.
APPROBATION DU PROCES VERBAL N°7 DU 24 SEPTEMBRE 2015

Le procès verbal n° 7 est adopté,

à l'unanimité.

4.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN – DROIT DE PREEMPTION

Le Maire a proposé la renonciation à la préemption des biens ci-après à la Communauté de Communes du Pays Rhénan :

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Type immeuble	Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en ares	Adresse	A : Appartement T : Terrain M : Maison	
984	11	118/41 et 133/8	5,40	6 rue de la Gare	M	Consorts REBMEISTER
985	36	117/3	7,03	17 route de Weyersheim	M	Mlle Anne-Marie WEISS
986	7	50 et 51	4,77	11 rue du Lavoir	M	Consorts FAUVEL
987	17	329/15	6,62	11 rue du Meunier	M	M. Christian MULLER et Mme Isabelle HASCOET
988	17	108/19	5,51	9 rue de Coussac	M	Consorts ARNAUDUC
989	16	527	3,37	Lotissement "Du Ried au Verger"	T	Sàrl Delt'Aménagement
990	16	594	4,03	Lotissement "Du Ried au Verger"	T	Sàrl Delt'Aménagement
991	17	235	5,00	14 rue de la Faisanderie	M	Monsieur Franck GEFFRE et Madame Anne-Marie REBMEISTER

5.
FINANCES

5.1. Enquête "Résidence Séniors" – Demande de subvention

Les seniors sont parfois dans des situations d'isolement et de fragilité. Leur maintien à domicile peut devenir problématique sans pour autant qu'une entrée en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) soit nécessaire. A l'heure où certaines familles s'éloignent et où les solidarités évoluent, il est primordial de trouver de nouvelles formules pour bien vivre ensemble.

Aussi, par délibération du 20 novembre 2014, le Conseil Municipal approuvait la candidature de la Commune à l'appel à projets 2014 "J'habite et je vis l'intergénérationnel"

du Conseil Départemental du Bas-Rhin dans la perspective d'une pré-labélisation d'un projet à Gambsheim.

Une fois cette première étape franchie, il apparaissait important de réaliser une enquête auprès d'un échantillon représentatif de personnes âgées de 65 à 80 ans de la Commune de Gambsheim. Les Communes voisines de Herrlisheim et d'Offendorf souhaitant également développer un projet de Résidence Seniors non médicalisée, il semblait logique de mutualiser les enquêtes avec comme objectif de définir les besoins et attentes des seniors en termes d'habitat et de services.

La Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.), sous couvert de l'association APIS Alsace, spécialisée dans ce domaine, a proposé d'accompagner la Commune dans cette démarche de développement social local. L'enquête sera réalisée grâce à la participation d'enquêteurs volontaires issus des trois Communes.

La Commune de Gambsheim sera mandataire pour l'ensemble des trois Communes. Le coût prévisionnel total de l'enquête de la M.S.A. au titre des trois collectivités sera de 11 923 € H.T., soit 14 308 € T.T.C. , dont 4 769 € H.T. (5 723 € T.T.C.) pour Gambsheim. Il convient de rajouter une estimation de 6 692 € pour le bénévolat des enquêteurs et des personnels communaux participant à l'étude. Total de l'opération à financer : 21 000 € T.T.C..

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **AUTORISE** le Maire à porter le projet pour le compte des Communes d'Offendorf et de Herrlisheim*

*- **ACCEPTE** le plan de financement suivant :*

Bénévolat des enquêteurs et personnel administratif..... : 6 692,00 €
Mutualité Sociale Agricole ..... : 7 154,00 €
Commune de Gambsheim..... : 2 861,60 €
Commune d'Offendorf ..... : 1 287,72 €
Commune de Herrlisheim..... : 3 004,68 €

*- **SOLLICITE** les aides dont peut bénéficier cette étude, notamment auprès de la Mutualité Sociale Agricole – 9, Rue de Guebwiller - 68023 COLMAR Cedex.*

5.2. Création d'une régie de recettes "Nouvelles Activités Périscolaires"

Depuis le mois de mai 2015, le Service Relations Publiques de la Mairie se charge de la gestion des Nouvelles Activités Périscolaires en interne. L'Association de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF) n'intervient plus que pour l'animation des deux groupes de l'école élémentaire de l'"Ill au Rhin".

Aussi, pour faciliter la gestion financière des inscriptions, il convient de créer une régie de recettes. Le Trésorier de la Commune, a donné un avis favorable à cette création.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- ***CREE*** *une régie de recettes pour la gestion des Nouvelles Activités Périscolaires.*

5.3. Création d'une régie de recettes "Ecole Municipale de Musique"

L'Ecole Municipale de Musique procède à l'inscription des élèves à chaque début de trimestre. Le service comptable de la Commune saisi ensuite la cotisation affectée à chaque élève individuellement. Il arrive que certains titres ne soient pas honorés pour des raisons diverses.

Aussi, la création d'une régie permettrait de solliciter le paiement par chèque dès l'inscription de l'élève et de mettre en place un seul titre de recette pour l'ensemble de l'école, sur la base d'un état récapitulatif.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- ***CREE*** *une régie de recettes pour la gestion de l'Ecole Municipale de Musique.*

5.4. Nouvelles Activités Périscolaires – Subvention aux Associations intervenantes

Lors de la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires, un appel a été lancé auprès des associations locales pour l'animation des activités, à raison de 9 € de l'heure par bénévole qui animera un groupe d'élèves.

Trois associations ont participé à ces animations : l'A.A.P.P.M.A., Cigalivres et les Amis du Livre durant l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- ***DECIDE*** *de verser, annuellement, aux associations intervenant dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, une subvention calculée sur la base de 9 € de l'heure par intervenant de l'association, soit pour l'année scolaire 2014-2015 :*

  - *A.A.P.P.M.A. ..... : 10 h x 1 membre x 9 € = 90 €*
  - *CIGALIVRES..... : 21 h x 2 membres x 9 € = 378 €*
  - *Les Amis du Livre..... : 10 h x 2 membres x 9 € = 180 €*

- ***IMPUTE*** *ces dépenses à l'article 6154 – 99 "subventions aux Associations"*

5.5. Zone de Loisirs – Vente de cartes de pêche

Lors de la saison d'ouverture du Camping et de la Zone de Loisirs, l'Association A.A.P.P.M.A. a encadré l'activité pêche du plan d'eau de la Zone de Loisirs. La vente des cartes de pêche est de 1 080 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **REVERSE**, annuellement, à l'Association Agréée de Gambsheim pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, le produit de la vente des cartes de pêches pendant la période d'ouverture de la Zone de Loisirs et du Camping, soit 1 080 € pour la saison 2015.*

*- **IMPUTE** la somme à l'article 6574 "subventions" du budget camping.*

5.6. Société de Gymnastique de Gambsheim – Emplois en milieu associatif

Par délibération du 17 avril 2000, le Conseil Municipal décidait de cofinancer à hauteur de 5% du SMIC chargé, les postes "Nouveaux Services" créés en milieu associatif ayant obtenu la contribution départementale.

Cette délibération ne prévoyait pas l'annualisation de cette aide, ni le sort réservé à cette aide en cas de cessation du contrat de travail de l'employé.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **VERSE** annuellement une aide à hauteur de 5% du SMIC chargé pour le poste créé en milieu associatif,*

*- **ADAPTE** cette aide au prorata temporis en cas de cessation d'emploi de l'agent en poste.*

6.
AFFAIRES IMMOBILIERES

6.1. Rue des Orpailleurs / rue des Bateliers – Acceptation d'une servitude

L'Electricité de Strasbourg a implanté un poste de transformation électrique sur la parcelle communale cadastrée section 16 n° 609, sise au carrefour des rues des Orpailleurs et des Bateliers.

Il y a lieu de consentir pour ce faire une servitude via un acte authentique de convention de servitude.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- ***APPROUVE*** *- l'implantation d'un poste de transformation électrique sur la parcelle communale cadastrée section 16 n° 609*
- la constitution de la servitude via un acte authentique de convention de servitude

- ***DIT QUE*** *tous les frais de constitution de la servitude sont à la seule et unique charge du bénéficiaire de la servitude*

- ***AUTORISE*** *le Maire à signer les actes et documents à intervenir pour ce faire.*

7.
TRAVAUX

7.1. Programme d'accessibilité programmée des bâtiments communaux – Approbation

Selon la loi n°2005-102 du 11 février 2005, les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP), existant ou à créer, doivent, pour les parties ouvertes au public, permettre aux personnes handicapées, d'accéder, de circuler et de recevoir les informations diffusées dans les mêmes conditions que celles des autres publics, ou, à défaut, de présenter une qualité d'usage équivalente.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2016 et les décrets et arrêtés y afférents ont modifié les dispositions de cette loi afin de poursuivre la mise en accessibilité de ces établissements en toute légalité et en accordant des délais supplémentaires en proposant la réalisation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) qui permet aux exploitants de planifier les travaux de mise en conformité nécessaires sur des périodes de 3, 6 ou 9 ans.

La Commune de Gambsheim exploite à ce jour des Etablissements Recevant du Public dont un seul répond aujourd'hui aux règles d'accessibilité en vigueur.

Les diagnostics d'accessibilité réalisés sur l'ensemble des E.R.P. communaux évaluent le montant des travaux de mise en conformité à réaliser à 600 000 € H.T..

Afin de réaliser ces travaux, il est proposé de recourir à un Agenda d'Accessibilité Programmée sur une période de 6 ans.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

par 25 voix pour et 1 abstention,

- ***APPROUVE*** *le programme d'accessibilité programmée (Ad'ap) des bâtiments communaux sur la période 2016-2021 pour un montant de 600 000 € H.T.*

- ***S'ENGAGE*** *à voter chaque année les budgets nécessaires à la réalisation des travaux planifiés ;*

- ***AUTORISE*** *le Maire :*
  - à déposer le dossier Ad'ap
  - à engager et réaliser les travaux de mise en conformité jugés nécessaires.

8.
AFFAIRES GENERALES – RAPPORTS D'ACTIVITES 2014

8.1. Communauté de Communes du Pays Rhénan

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Pays Rhénan est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

*- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.*

8.2. Syndicat Mixte d'Adduction en eau potable de La Wantzenau – Kilstett – Gambsheim

En application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, approuvé par le Comité Directeur du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de La Wantzenau-Kilstett-Gambsheim, dont fait partie la Commune, est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

*- **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, approuvé par le Comité Directeur du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de La Wantzenau-Kilstett-Gambsheim.*

8.3. Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Centre Ried

En application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, approuvé par le Comité Directeur du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Centre Ried, dont fait partie la Commune, est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

*- **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement approuvé par le Comité Directeur du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Centre Ried.*

9.
DIVERS

➢ *Elections Régionales :*
- appel aux bénévoles pour la tenue des bureaux de vote

➢ *Ordures ménagères : nouveau dispositif à compter du 1er janvier 2016*

Compte-rendu de la réunion d'information au Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères du 15 octobre dernier

Rappel *: mise en place de la redevance incitative sur la base de la levée-pesée en 2011*

Une amélioration qui a permis la réduction des ordures ménagères résiduelles de 281 kg en 2011 à 114 kg par habitant en 2014.

Constat *:*

- *Des erreurs de tri qui impliquent des coûts pour tous liés au refus de tri*
- *Des dépôts sauvages à proximité des points d'apport volontaire (P.A.V.) qui impliquent insalubrité et des coûts pour les Communes pour le nettoyage régulier*
- *Certains habitants ne trient pas car ils ne peuvent pas se déplacer*

Solution retenue *: Mise à disposition de deux nouveaux bacs*

- *1 bac de 240 litres, jaune, collecté tous les 15 jours pour les emballages ménagers (bouteilles et flacons en plastiques, briques alimentaires, papiers, cartons et emballages métalliques)*
- *1 bac de 80 litres, vert, collecté tous les mois pour le verre (bouteilles et pots)*
- *Suppression des points d'apport volontaire début 2016, possibilité d'aller à la déchetterie si besoin (quantité plus importante)*
- *Décision prise par le Comité Syndical, à savoir par la majorité des délégués qui représentent toutes les Communes concernées*
- *Un niveau de service identique pour l'ensemble des usagers*

Avantages *:*

- *Amélioration de la qualité du tri par la mise à disposition à domicile des bacs avec un service complet de collecte à domicile. Le retour d'expérience montre que la proximité améliore la qualité du tri*
- *Eviter les multiples déplacements individuels au profit d'un ramassage collectif*
- *Eviter les pertes de temps liées à la saturation de la déchetterie à certaines heures*
- *En triant plus et mieux, réduction de la partie facturée en fonction du poids*
- *Suppression des nuisances liées aux points d'apport volontaire (bruit, image, insalubrité)*

Surcoût limité *:*

- *Une redevance augmentée d'environ 40 € maximum par an, soit 3,30 € par mois pour un service rendu nettement supérieur permettant de supprimer ainsi des coûts liés au déplacement*
- *Une redevance identique pour l'ensemble des usagers (même en cas de refus des bacs lors de la distribution) pour un service rendu identique*
- *Le prix par habitant le plus bas dans le département*
- *Le même prix qu'il y a 5 ans (avec le passage à la redevance incitative) avec un service rendu de meilleure qualité*

Pour les collectifs *:*

- *A partir de 5 logements, possibilité d'avoir des bacs jaunes de 700 litres et verts de 240 litres*
- *Une réponse à étudier au cas par cas et adaptée en fonction de la place disponible et des règles de fonctionnement du bailleur ou de la copropriété*

Mise en œuvre *:*

- *Distribution des bacs du 27 octobre au 19 décembre 2015 – du mardi au vendredi de 11h à 14h et de 15h à 19h30*
- *Avis de passage en cas d'absence*
- *Possibilité de prendre rendez-vous pour un passage le samedi entre 9h et 14h*
- *Début des collectes des nouveaux bacs à partir du 1er janvier 2016*

➢ *Collecte de la Banque Alimentaire des 27 et 28 novembre 2015 :*

- *recherche de bénévoles pour le vendredi 27 novembre de 8h à 20h, par tranche de 2 heures*
- *le samedi : les Scouts de La Wantzenau sont bénévoles*

➢ *Calendrier*

- *26 octobre 2015 à 20h : formation à l'utilisation du défibrillateur à l'EcRhin*
- *27 octobre 2015 à 20 h : Commission Cadre de Vie*
- *12 novembre 2015 à 20h : Commission Technique et Environnement*
- *19 novembre 2015 :* *- 18h : Commission Affaires Scolaires*
  - 20h : Conseil Municipal

La séance est levée à 22h00.

Le Maire

MAIRIE DE GAMBSHEIM BAS-RHIN

Hubert HOFFMANN